

# JOURNAL OFFICIEL



de la

## République Démocratique du Congo

Cabinet du Président de la République

Kinshasa – 1<sup>er</sup> février 2026

### SOMMAIRE

#### PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

22 décembre 2025 - Loi n° 25/056 portant habilitation du Gouvernement, col. 9.

#### GOVERNEMENT

##### *Ministère de l'Intérieur, Sécurité, Décentralisation et Affaires Coutumiers*

18 mars 2025 - Arrêté ministériel n°25/CAB/VPM/MININTERSEDECAC/SLBJ/018//2025 portant désignation à titre intérimaire de Bourgmestre adjoint de la Commune de la Tshopo, Province de la Tshopo, col. 11.

27 septembre 2025 - Arrêté ministériel n°25/CAB/VPM/MININTERSEDECAC/SLBJ/047//2025 portant nomination du Chef de secteur de Bateke-Sud dans le Territoire de Kwamouth, Province du Maï-Ndombe, col. 12.

19 octobre 2025 - Arrêté ministériel n°25/CAB/VPM/MININTERSEDECAC/SLBJ/057//2025 portant reconnaissance du Chef de Groupement de Bimbadi, Ville de Tshikapa, Province du Kasai, col. 14.

28 octobre 2025 - Arrêté ministériel n° 25/CAB/VPM/MININTERSEDECAC/SLBJ/061//2025 portant suspension des activités d'un Parti politique, col. 15.

28 octobre 2025 - Arrêté ministériel n° 25/CAB/VPM/MININTERSEDECAC/SLBJ/062//2025 portant suspension des activités d'un Parti politique, col. 17.

28 octobre 2025 - Arrêté ministériel n°25/CAB/VPM/MININTERSEDECAC/SLBJ/063//2025 portant suspension des activités d'un Parti politique, col. 19.

28 octobre 2025 - Arrêté ministériel n° 25/CAB/VPM/MININTERSEDECAC/SLBJ/064//2025 portant suspension des activités d'un Parti politique, col. 21.

28 octobre 2025 - Arrêté ministériel n° 25/CAB/VPM/MININTERSEDECAC/SLBJ/065//2025 portant suspension des activités d'un Parti politique, col. 23.

##### *Ministère des Transports, Voies de Communication et Désenclavement*

12 novembre 2025 - Arrêté ministériel n° VPM/MTVCD/CAB/085/2025 portant réglementation du contrôle technique des véhicules automobiles et des remorques en circulation en République Démocratique du Congo, col. 25.

##### *Ministère de la Justice et Garde des Sceaux*

29 décembre 2023 - Arrêté ministériel n°480/CAB/ME/MIN/J&GS/2023 accordant la personnalité juridique à l'Association sans but lucratif confessionnelle dénommée « Ministères pour Chaque Enfant », en sigle « MCE/RDC », col. 37.

10 février 2024 - Arrêté ministériel n° 461/CAB/ME/MIN/J&GS/2024 accordant la personnalité juridique à l'Association sans but lucratif non confessionnelle dénommée « Marchons Ensemble et Surement dans l'Assistance Scolaire et Humanitaire » en sigle « MESAS/Asbl », col. 39.

02 octobre 2024 - Arrêté ministériel n° 082/CAB/ME/MIN/J&GS//2024 accordant la personnalité juridique à l'Association sans but lucratif non confessionnelle dénommée " Participatory Ecological Lande Use Management" en sigle « PELUM-RDC » Asbl, col. 42.

14 février 2025 - Arrêté ministériel n°0292/CAB/ME/MIN/J&GS/2025 approuvant les modifications apportées aux statuts et la nomination des personnes chargées de l'administration ou de la direction de l'Association sans but lucratif confessionnelle dénommée " Eglise Prophétique du Congo " en sigle « EPC », col. 44.

14 février 2025 - Arrêté ministériel n°467/CAB/ME/MIN/J&GS//2025 accordant la personnalité juridique à l'Association sans but lucratif non confessionnelle dénommée « Association des Volontaires pour le Développement Intégral » en sigle « AVDI », col. 46.

05 mars 2025 - Arrêté ministériel n°169/CAB/ME/MIN/J&GS/2025 accordant la personnalité juridique à l'Association sans but lucratif confessionnelle dénommée : « Communauté des Eglises Evangéliques de Victoire » en sigle « CEEV », col. 48.

24 mars 2025 - Arrêté ministériel n°379/CAB/ME/MIN/J&GS/2025 accordant la personnalité juridique à l'Association sans but lucratif non confessionnelle dénommée : « Fondation Mama Makeka », col. 50.

31 mars 2025 - Arrêté ministériel n°441/CAB/ME/MIN/J&GS/2025 accordant la personnalité juridique à l'Association sans but lucratif non confessionnelle dénommée « Action de la Jeunesse Intègre pour le Développement au Congo et en Afrique » en sigle « AJIDECOAF », col. 52.

31 mars 2025 - Arrêté ministériel n°442/CAB/ME/MIN/J&GS/2025 accordant la personnalité juridique à l'Association sans but lucratif non confessionnelle dénommée « Hope Branham Trust Foundation » en sigle « HBTF », col. 54.

31 mars 2025 - Arrêté ministériel n°449/CAB/ME/MIN/J&GS/2025 accordant la personnalité juridique à l'Association sans but lucratif non confessionnelle dénommée « Panangia Lualabaise » en sigle « PL », col. 56.

31 mars 2025 - Arrêté ministériel n°456/CAB/ME/MIN/J&GS/2025 rapportant l'Arrêté ministériel n°403/CAB/ME/MIN/J&GS/2025 du 27 mars 2025 approuvant les modifications aux statuts et la nomination des personnes chargées de l'administration ou de la direction de l'Association sans but lucratif confessionnelle dénommée « Le Message du Graal au Congo », col. 58.

31 mars 2025 - Arrêté ministériel n°464/CAB/ME/MIN/J&GS/2025 accordant la personnalité juridique à l'Association sans but lucratif non confessionnelle dénommée « Nouvelle Vie Bomoko Football Club » en sigle « NVB FC », col. 60.

31 mars 2025 - Arrêté ministériel n°466/CAB/ME/MIN/J&GS/2025 accordant la personnalité juridique à l'Association sans but lucratif non confessionnelle dénommée « Association Tous pour le Développement du Kasai » en sigle « ATDK », col. 61.

31 mars 2025 - Arrêté ministériel n°474/CAB/ME/MIN/J&GS//2025 accordant la personnalité juridique à l'Association sans but lucratif non confessionnelle dénommée : « Fondation Tshikuya Kayembe Maurice » en sigle « TKM Fondation », col. 64.

31 mars 2025 - Arrêté ministériel n° 482/CAB/ME/MIN/J&GS/2025 accordant la personnalité juridique à l'Association sans but lucratif non confessionnelle dénommée : « Green Leaf » en sigle « GL », col. 66.

31 mars 2025 - Arrêté ministériel n°504/CAB/ME/MIN/J&GS/SGJ/2025 approuvant la nomination des personnes chargées de l'administration ou de la direction de l'Association sans but lucratif non confessionnelle dénommée « Association des Propriétaires des Véhicules affectés au transport en Commun au Congo » en sigle « APVCO », col. 69.

07 avril 2025 - Arrêté ministériel n° 508/CAB/ME/MIN/J&GS/2025 accordant la personnalité juridique à

l'Association sans but lucratif non confessionnelle dénommée : « Afrique Pour la Justice » en sigle « APJ », col. 70.

15 mai 2025 - Arrêté ministériel n°516/CAB/ME/MIN/J&GS/2025 accordant la personnalité juridique à l'Association sans but lucratif non confessionnelle dénommée : « Fondation Jethro Muyombi » en sigle « EJM », col. 72.

### ***Ministère de l'Education Nationale et Nouvelle Citoyenneté***

03 mars 2025 - Arrêté ministériel n°MINEDU-NC/CABMINETAT/004/2025 portant critères de création des Etablissements publics d'enseignement maternel, primaire et secondaire et des Bureaux gestionnaires, col. 75.

28 avril 2025 - Arrêté ministériel n° MNEDU-NC/CABMINET/042/2025 portant d'un Collège des Inspecteurs Généraux Honoraires au sein de l'Inspection générale de l'Enseignement du Ministre de l'Education Nationale et Nouvelle Citoyenneté, col. 81.

### ***Ministère de l'Environnement, Développement Durable et Nouvelle Economie du Climat***

19 septembre 2025 - Arrêté ministériel n° 001/CAB/MEDD-NEC/MNN/KNB/09/2025 portant interdiction temporaire de la coupe, du transport, de la commercialisation et de l'exportation du bois rouge dans les Provinces du Haut Katanga, Haut-Lomami, Lualaba, Maniema, Nord-Kivu, Sud-Kivu, Tanganyika et sur toute l'étendue de la République Démocratique du Congo, col. 83.

### ***Ministère des Hydrocarbures***

04 décembre 2025 - Arrêté ministériel n° CAB/MIN-ETAT/HYD/ABM/003/2025 portant autorisation de construction d'une canalisation (pipeline) destinée aux transports des produits pétroliers dans la zone est sur le trace Uvira-Kamanyola-Nyatende-Bukavu dans la Province du Sud-Kivu, col. 85.

04 décembre 2025 - Arrêté ministériel n° CAB/MIN-ETAT/HYD/ABM/004/2025 portant autorisation de construction d'une canalisation (pipeline) destinée aux transports des produits pétroliers dans la zone Sud sur le trace Sakania-Kasumbalesa-Lubumbashi-Kolwezi-Dilolo dans les Provinces du Haut-Katanga et de Lualaba, col. 88.

### ***Ministère des Postes et Télécommunications***

21 novembre 2025 - Arrêté ministériel n° CAB/MIN/PT/JMK/EAP/Pndb/002/2025 portant octroi d'un avis favorable à l'Association sans but lucratif dénommée : « Living Lab Asbl » en République Démocratique du Congo, col. 90.

21 novembre 2025 - Arrêté ministériel n°CAB/MIN/PT/JMK/EAP/Pndb/003/2025 fixant les conditions

d'obtention d'avis favorable par les personnes morales dans le secteur des postes, télécommunications et nouvelles technologies de l'information et de la communication, col. 91.

04 décembre 2025 - Arrêté ministériel n° CAB/MIN/PT/JMK/EAP/Pndb/004/2025 portant attribution de la licence de réseau et services des télécommunications à la société Airtel Congo RDC S.A, col. 94.

04 décembre 2025 - Arrêté ministériel n° CAB/MIN/PT/JMK/EAP/Pndb/005/2025 portant attribution de la licence de réseau et services des télécommunications à la société Orange RDC S.A, col. 98.

04 décembre 2025 - Arrêté ministériel n° CAB/MIN/PT/JMK/EAP/Pndb/006/2025 portant attribution de la licence de réseau et services des télécommunications à la société Africell RDC S.A, col. 101.

04 décembre 2025 - Arrêté ministériel n° CAB/MIN/PT/JMK/EAP/Pndb/007/2025 portant attribution de la licence de réseau et services des télécommunications à la société Vodacom Congo RDC S.A, col. 105.

### **Ministère de la Culture, Arts et Patrimoine**

24 juin 2025 - Arrêté ministériel °CAB/MIN/CAP/YEM/COJU/DMM/0039/2025 accordant avis favorable valant autorisation provisoire de fonctionnement à l'Asbl Nana Miriam Ministries International Gospel « NM Ministries IG » en sigle, col. 109.

25 août 2025 - Arrêté ministériel n° CAB/MIN/CAP/YEM/COJU/DMM/0054/2025 accordant avis favorable valant autorisation provisoire de fonctionnement à l'Asbl Fondation un Chœur pour les Cœurs « FCC/RDC » en sigle, col. 111.

04 septembre 2025 - Arrêté ministériel n° CAB/MIN/CAP/YEM/COJU/AKK/0055/2025 accordant avis favorable valant autorisation provisoire de fonctionnement à l'Asbl Association pour le Développement des Femmes Pygmées en RDC, ADFPR/Asbl, col. 113.

## **COURS ET TRIBUNAUX**

### **ACTES DE PROCEDURE**

#### **Ville de Kinshasa**

RC 6166 - Assignation en déguerpissement

- Monsieur Tandu Ginumo Bertin et crts., col. 115.

RC 6122 - Assignation à domicile inconnu

- Société United Transport Trading Congo et crt., col. 117.

RC 35.486 - Assignation en déguerpissement et en paiement des dommages-intérêts

- Monsieur Takizala Khoro Jacob, col. 118.

RC 129.116 - Assignation en déguerpissement à domicile inconnu

- Madame Mbuyi Kalala, col. 122.

RC 4991/2303/2624 - Notification d'opposition et date d'audience

- Madame Tuzolamo Malembe Florence et crt., col. 123.

RC 4925 - Assignation en annulation du titre foncière et en déguerpissement

- Madame Marie Thérèse Pemba Pala, col. 124.

RCA 38.155 - Notification de date d'audience

- Madame Aminata Mpata Bibi, col. 126.

RCA 30.726 - Notification de date d'audience

- Monsieur Jules Nkombwa Kabofi, col. 126.

RCA 39.436 - Notification de date d'audience

- Société Transgazelle, col. 127.

RCA 41.417 - Notification d'appel et assignation

- Monsieur Aimé Emony Mondonga, col. 128.

RCA 39.839 - Assignation à domicile inconnu

- Monsieur Ndangi Maneno Willy, col. 129.

RCD 11.334 - Assignation en divorce

- Monsieur Nkadulu Zamakanda Doudou, col. 129.

RD 5224 - Assignation à comparaitre en chambre de conciliation à domicile inconnu

- Monsieur Mbelolo Komba Hugo, col. 131.

RP 32.475 - Notification de date d'audience à domicile inconnu

- Monsieur Ndombi Kwaku, col. 131.

RP 34.942/II - Citation directe

- Monsieur Kadiebue Sylvain, col. 132.

RP 31.909 - Citation directe à domicile inconnu

- Monsieur Didier Mbaya Bamwanya et crts., col. 133.

RP 35.106/TP/Ngaliema - Citation directe

- Monsieur Kasonga Kalonji Justin et crt., col. 139.

RP 35.280/IV - Citation directe

- Madame Waya Biniere Georgine, col. 142.

RP 30.196/III - Citation directe

- Madame Lena Ingelstam et crt., col. 144.

RP 30.196/III - Citation directe

- Madame Léna Ingelstam et crt., col. 146.

RP 12.489 - Citation directe

- Monsieur John Banzenge, col. 149.

RP 32.151 - Citation directe

- Monsieur Nsaka Tsaka Tembo et crt., col. 151.

RP 34.778/IV - Commandement d'un jugement à domicile inconnu

- Monsieur Madame Rose Mokwabily Lessie, col. 153.

RP 34.453/III - Citation directe à domicile inconnu

- Monsieur Mania Siasia et crts., col. 154.

RP 31.697/II - Notification de date d'audience

- Madame Sonia Johannssen, col. 156.

RP 21.910/I - Citation à prévenu à domicile inconnu

- Monsieur Mputu Pitshou, col. 157.

RP 2203 - Notification de date d'audience à domicile inconnu

- Madame Shadari Fatuma Fifi, col. 158.

RT 05456 - Notification de date d'audience par affichage et par publication

- Société Bigradap Tchologie Group, col. 159.

RR 2242 - Notification de date d'audience à domicile inconnu

- Société Comptoir Zaïrois d'Équipement et d'information, col. 159

Notification d'une lettre par voie d'Huissier de justice, Officier public et ministériel

- Monsieur Iyoko Milo Héritier, col. 160.

RPA 13.877 - Notification d'appel et citation à comparaître à domicile inconnu

- Maître Landu Zolandonga et crts., col. 161.

RPO 16.661/15.639 - Citation à opposants

- Monsieur Otshumba Omba et crts., col. 163.

Notification d'une correspondance par voie judiciaire

- Etablissements Top Trading et crt., col. 164.

Notification d'une correspondance par voie judiciaire

- Monsieur Moka Monga Botende, col. 164.

## PROVINCE DU SUD-KIVU

### *Ville de Bukavu*

RH 373 - Extrait du cahier des charges

- Monsieur Kizito Bahivireka Antoine et crt., col. 165.

Extrait du cahier des charges sous RH 381

- Monsieur Monsieur Fazili Ruzuba Zaburi, col. 166.

## PROVINCE DU HAUT-KATANGA

### *Ville de Lubumbashi*

RAF 037 - RH 340/2023 - Acte de signification d'une ordonnance

- Société Chemical of Africa, CHEMAF SA et crts., col. 167.

RAF 037 - Jugement

- Société Chemical of Africa, CHEMAF SA, col. 170.

## PROVINCE DU KONGO CENTRAL

### *Ville de Matadi*

RH : .../RC 8228 - Signification-Commandement à domicile inconnu par affichage

- Madame Dianika Zyzy Mamie, col. 180.

RPA 1555 - Notification d'appel et citation à comparaître

- Madame Biruga Marceline, col. 186.

## PROVINCE DE L'ITURI

### *Ville de Bunia*

R 10.631 - Signification du jugement

- Monsieur Pacifique Ndudji Vunda, col. 187.

RC 10.631 - Jugement

- Monsieur Pacifique Ndudji Vunda, col. 188.

RC 18.538/OPP/15.854/16.284/16.297 - Assignation à domicile inconnu

- Madame Kyakimwa Mayani Espérance, col. 195.

RC 18.073 - Acte de signification du jugement

- Madame Yvette Lola et crts., col. 197.

RC 18.073 - Jugement

- Madame Yvette Lola, col. 198.

## PROVINCE DU KASAI-ORIENTAL

### *Ville de Mbujimayi*

RC 9069 TGI/MBM - Assignation en annulation de la vente

- Madame Ntanga Lomba Véronique, col. 206.

Extrait de l'exploit d'assignation en annulation de la vente à domicile inconnu

- Madame Ntanga Lomba Véronique et crt., col. 207.

## AVIS ET ANNONCE

Déclaration de perte de certificat d'enregistrement

- Monsieur Longanga Wandja Raphael, col. 208.

L'autorisation dont question à l'alinéa précédent s'étend également à la mise en place des installations connexes nécessaires au projet, telles que prévues dans l'étude de faisabilité constituant l'annexe B au présent Arrêté.

#### Article 2

L'autorisation faisant l'objet du présent Arrêté est accordée pour une durée de 36 mois.

#### Article 3

Les travaux de construction de la canalisation sont soumis au suivi et contrôle de l'Administration aux conditions du Règlement d'hydrocarbures.

Les différentes phases du projet seront évaluées, selon le calendrier de réalisation, et sanctionnées par un procès-verbal de conformité, transmis au Ministre pour approbation.

Le suivi et contrôle visés à l'alinéa précédent portent sur les étapes suivantes :

1. Etudes approfondies et divers permis ;
2. Procurement ;
  - 2.1. Acquisition et réception des matériels et équipements ;
  - 2.2. Lancement des travaux ;
  - 2.3. Déploiement des matériels et équipements.
3. Construction proprement dite de la canalisation ;
4. Essais et tests.

La fin des travaux de construction est sanctionnée par un procès-verbal de constat, transmis au Ministre pour approbation

#### Article 4

Toute question relative à l'exploitation, la gestion et le transport des produits à travers la canalisation faisant objet du présent Arrêté sera réglée dans le contrat d'exploitation signé entre l'Etat Congolais et la société Kivu Petrole & Stockage Log SA, conformément aux dispositions des articles 178 et 181 du Règlement d'Hydrocarbures.

#### Article 5

Le Secrétaire général aux Hydrocarbures est chargé de l'exécution du présent Arrêté qui entre en vigueur à la date de sa signature.

Toutes dispositions antérieures contraires au présent Arrêté sont abrogées.

Acacia Bandubola Mbongo

\_\_\_\_\_

### *Ministère des Hydrocarbures*

**Arrêté ministériel n° CAB/MIN-ETAT/HYD/ABM/004/2025 du 04 décembre 2025 portant autorisation de construction d'une canalisation (pipeline) destinée aux transports des produits pétroliers dans la zone Sud sur le trace Sakania-Kasumbalesa- Lubumbashi-Kolwezi-Dilolo dans les Provinces du Haut-Katanga et de Lualaba.**

*La Ministre d'Etat, Ministre des Hydrocarbures,*

Vu la Constitution de la République Démocratique du Congo du 18 février 2006, telle que modifiée par la Loi n° 11/002 du 20 janvier 2011 portant révision de certains articles de la Constitution du 18 février 2006, Spécialement en son article 93 ;

Vu la Loi n°15/012 du 1<sup>er</sup> août 2015 portant Régime général des Hydrocarbures ;

Vu l'Ordonnance-loi n°18/003 du 13 mars 2018 fixant la nomenclature des droits, taxes et redevances du Pouvoir central telle que modifiée et complétée à ce jour;

Vu l'Ordonnance n°24/022 du 1<sup>er</sup> avril 2024 portant nomination d'un Premier ministre ;

Vu l'Ordonnance n° 25/247 du 07 août 2025 portant nomination des Vice-premier Ministres, des Ministres d'Etat, des Ministres, des Ministres délégués et des Vice-ministres ;

Vu l'Ordonnance n° 24/88 du 11 octobre 2024 portant organisation et fonctionnement du Gouvernement, modalités de collaboration entre le Président de la République et le Gouvernement ainsi qu'entre les membres du Gouvernement ;

Vu l'Ordonnance n°22/003 du 07 janvier 2022 fixant les attributions des Ministères ;

Vu le Décret n°25/14 du 1<sup>er</sup> avril 2025 portant Règlement d'hydrocarbures, spécialement en ses articles 173,174, 175 et 176 ;

Vu l'Arrêté interministériel n° M-HYD/001/DBN/CAB/MIN.HYD/2021 et n° CAB/MIN/FINANCES/2021/147 du 28 octobre 2021 portant fixation des taux des droits, taxes et redevances à percevoir à l'initiative du Ministère des Hydrocarbures ;

Considérant la lettre de la société Kivu Petrole & Stockage Log SA n°008/DG/STE/KPS/NK/GOM/2025 du 18 mars 2025 et n°086/DG/STE/KPS LOG/NK/GOM/2025 du 28 juin 2025 sollicitant une autorisation de construction de la canalisation (Pipeline) entre Kasumbalesa et Lubumbashi dans la Province du Haut-Katanga, puis entre Lubumbashi et Kolwezi en province du Lualaba en République Démocratique du Congo ;

Considérant l'étude de faisabilité relative au projet de construction d'un pipeline multiproduits sur le tracé

Sakania-Lubumbashi, fournit par la société Kivu Pétrole & Stockage Log SA ;

Considérant l'avis du Secrétaire général aux Hydrocarbures contenu dans la fiche technique n° MIN-HYD/SG/02/FT/CN/001 du 19 novembre 2025 et les preuves de paiement par la Société Kivu Pétrole et Stockage Log SA de la taxe relative à l'autorisation de construction de la canalisation en faveur de la société précitée ;

Sur proposition du Secrétaire général ;

ARRETE

Article 1

Il est accordé à la Société Kivu Pétrole et Stockage Log SA, KPS Log en sigle, l'autorisation de construction d'une canalisation pour le transport du gazole, de l'essence et du Jet A1 en provenance de la Zambie en passant par le tracé Sakania - Kasumbalesa - Kanyaka dans la Province du Haut-Katanga, dont les coordonnées géographiques et les caractéristiques techniques constituent l'annexe A au présent Arrêté.

L'autorisation dont question à l'alinéa précédent s'étend également à la mise en place des installations connexes nécessaires au projet, telles que prévues dans l'étude de faisabilité constituant l'annexe B au présent Arrêté.

Article 2

L'autorisation faisant l'objet du présent Arrêté est accordée pour une durée de 42 mois.

Article 3

Les travaux de construction de la canalisation sont soumis au suivi et contrôle de l'Administration aux conditions du Règlement d'hydrocarbures.

Les différentes phases du projet seront évaluées, selon le calendrier de réalisation, et sanctionnées par un procès-verbal de conformité, transmis au Ministre pour approbation.

Le suivi et contrôle visés à l'alinéa précédent porte sur les étapes suivantes :

1. Etudes approfondies et divers permis ;
2. Procurement ;
  - 1.1. Acquisition et réception des matériels et équipements ;
  - 1.2. Lancement des travaux ;
  - 1.3. Déploiement des matériels et équipements.
3. Construction proprement dite de la canalisation ;
4. Essais et tests.

La fin des travaux de construction est sanctionnée par un procès-verbal de constat, transmis au Ministre pour approbation.

Article 4

Toute question relative à l'exploitation, la gestion et le transport des produits à travers la canalisation faisant objet du présent Arrêté sera réglée dans le contrat d'exploitation signé entre l'Etat congolais et la société Kivu Pétrole & Stockage Log SA, conformément aux dispositions des articles 178 et 181 du Règlement d'Hydrocarbures.

Article 5

Le Secrétaire général aux Hydrocarbures est chargé de l'exécution du présent Arrêté qui entre en vigueur à la date de sa signature.

Toutes dispositions antérieures contraires au présent Arrêté sont abrogées.

Acacia Bandubola Mbongo

*Ministère des Postes et Télécommunications*

**Arrêté ministériel n° CAB/MIN/PT/JMK/EAP/Pndb/002/2025 du 21 novembre 2025 portant octroi d'un avis favorable à l'Association sans but lucratif dénommée : "Living Lab Asbl" en République Démocratique du Congo**

*Le Ministre des Postes et Télécommunications,*

Vu la Constitution du 18 février 2006 telle que modifiée et complétée par la Loi n°11/002 du 20 janvier 2011 portant révision de certains articles de la Constitution de la République Démocratique du Congo, spécialement en son article 93 ;

Vu la Loi n°004/2001 du 20 juillet 2001 portant dispositions générales applicables aux Associations sans but lucratif et aux Etablissements d'utilité publique ;

Vu la Loi n°20/017 du 25 novembre 2020 relative aux Télécommunications et aux Technologies de l'Information et de la Communication ;

Vu l'Ordonnance n°24/022 du 1<sup>er</sup> avril 2024 portant nomination d'un Premier ministre ;

Vu l'Ordonnance n°25/247 du 07 août 2025 portant nomination des Vice-premiers Ministres, des Ministres d'Etat, des Ministres, des Ministres délégués et des Vice-ministres ;

Vu l'Ordonnance n°22/003 du 07 janvier 2022 fixant les attributions des Ministères ;

Vu l'Ordonnance n°24/88 du 11 octobre 2024 portant organisation et fonctionnement du Gouvernement, modalités de collaboration entre le Président de la République et le Gouvernement ainsi qu'entre les membres du Gouvernement ;